



Gestion par aménagements cynégétiques

OBJECTIF

Aménager des emprises de lignes électriques aériennes de RTE (tranchées forestières, pieds de pylônes...) afin de développer des milieux favorables à l'alimentation, à la protection et à la circulation du gibier et de la biodiversité en général.

Les aménagements cynégétiques se traduisent par l'implantation et l'entretien de buissons, de haies et / ou de couverts faunistiques (milieux herbacés, céréales), dont l'entretien est confié à la Fédération départementale des chasseurs.

Une convention de partenariat avec la Fédération Nationale des Chasseurs fixe le cadre et les modalités d'implantation des couverts faunistiques, ainsi que les règles de sécurité et les contraintes d'exploitation à respecter relatives aux installations électriques.



Gestion par aménagements cynégétiques

MISE EN ŒUVRE

Deux types d'aménagements peuvent être mis en place de façon complémentaire dans les emprises de lignes : les plantations arbustives et les couverts faunistiques.

La décision de mettre en place ce type de gestion se fait sur proposition d'une fédération / société de chasse, après la réalisation d'une étude détaillée des aménagements à mettre en place. En cas d'accord de RTE, une convention est ensuite établie entre RTE, la fédération de chasseurs et les propriétaires concernés.

Les **plantations arbustives** consistent à implanter des végétaux de petites tailles (haies, buissons) sur la largeur de l'emprise. Le choix des essences qui seront plantées est très important, car il doit répondre à plusieurs exigences :

- avoir une croissance limitée à 5 mètres ;
- ne pas affecter la longévité et la solidité des installations électriques ;
- être compatible avec les exigences relatives aux accès des installations électriques ;
- assurer un rôle de couvert pour les espèces qui seront privilégiées ;
- apporter un supplément alimentaire à certaines espèces et à une période donnée.

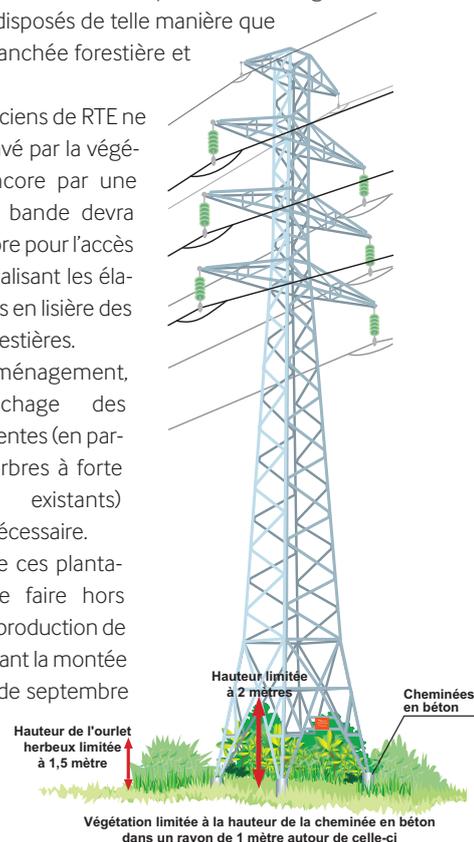
Les **couverts faunistiques** sont composés de préférence d'un mélange de plusieurs semences, afin de garantir un couvert pendant une période plus importante de l'année du fait des différences de périodes de pousse.

Un ourlet herbeux d'une hauteur limitée à 1,5 mètre sera maintenu dans le reste de l'emprise. Les aménagements doivent être disposés de telle manière que l'accès à la tranchée forestière et aux pylônes

par les techniciens de RTE ne soit pas entravé par la végétation ou encore par une clôture. Une bande devra être laissée libre pour l'accès aux engins réalisant les élagages d'arbres en lisière des tranchées forestières.

Avant tout aménagement, un dessouchage des espèces présentes (en particulier des arbres à forte croissance existants) pourra être nécessaire.

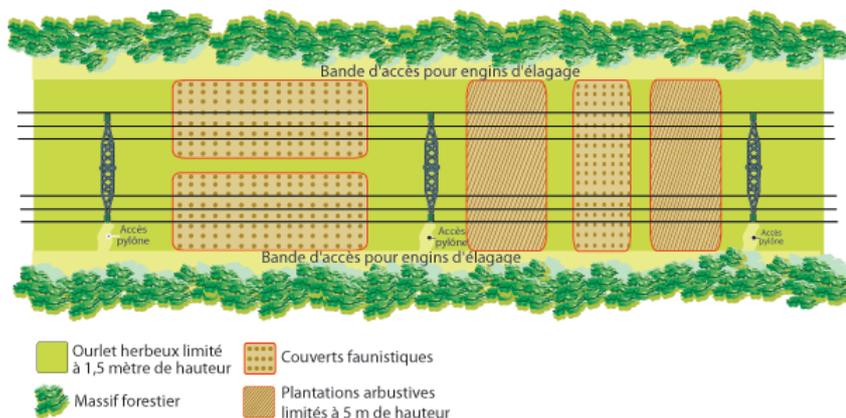
L'entretien de ces plantations doit se faire hors période de reproduction de la faune, et avant la montée de sève, soit de septembre à mars.



MILIEUX ET CONTEXTE FAVORABLES

Ce type de gestion nécessite obligatoirement la présence d'une fédération / société de chasse à proximité de l'emprise à aménager. Dans le cas d'emprises présentant déjà une richesse floristique importante, une attention particulière

devra être portée au projet, afin que les espèces introduites ne fassent pas concurrence aux espèces végétales remarquables déjà présentes sur le site, au risque de les faire disparaître.



➤ INTÉRÊTS POUR LA BIODIVERSITÉ

- Les buissons et les haies offrent à la petite faune des zones préférentielles d'abri. Les buissons peuvent également faciliter la traversée de la tranchée pour certaines espèces n'osant franchir de grands espaces ouverts, et les pieds de pylônes servir de refuge en milieu agricole.
- Les arbres à baies fourniront une alimentation à l'avifaune, notamment pour palier le manque de nourriture en hiver. Les jeunes pousses des arbustes ainsi que les céréales des couverts serviront de nourriture au gibier. La mise en place des couverts entraînera également la venue de nombreux insectes dont les jeunes oiseaux se nourrissent.
- La diversité des essences floristiques entraînera ainsi une augmentation de la richesse faunistique favorable à la biodiversité locale.



➤ ACTEURS ET PARTENAIRES POSSIBLES



- Fédérations régionales et départementales des chasseurs.
- Sociétés de chasse.

➤ ASPECTS ÉCONOMIQUES

- La participation financière de RTE est plafonnée au coût qu'elle aurait supporté au titre de l'entretien de cette emprise, en l'absence de l'aménagement, sur une période de six années consécutives. Elle est versée pour 50 % au début de l'aménagement et pour 50 % à la fin de la période des six ans. Celle-ci est estimée au maximum à 1 200 euros par hectare pour une période de six ans dans le cas de l'aménagement d'une tranchée forestière. Un barème détaillé est donné en annexe C de la convention nationale. Si l'aménagement cynégétique retenu est réalisé dans le cadre de la construction d'une ligne à 225 kV ou 400 kV.
- RTE pourra participer à cet aménagement, pour la première période de six ans, au titre du Plan d'accompagnement de projet, sous réserve que le projet présenté par la fédération (FRC ou FDC) soit éligible et accepté par la commission d'éligibilité.
- RTE peut également accepter la réalisation d'aménagements sans financement de sa part.
- La Convention nationale de partenariat entre la Fédération nationale des chasseurs et RTE (réf. NA-ENVCNER-SER-08-00220) définit les modalités de partenariat indiquées ci-dessus.

➤ AVANTAGES

- **Préservation de la biodiversité extraordinaire et ordinaire.**
- **Transfert de l'entretien de l'emprise.**
- **Développement local et bonnes relations avec les tiers.**

➤ CONTRAINTES / RISQUES À ÉVITER

- Obtenir l'accord de l'ensemble des propriétaires des parcelles à aménager.
- Vérifier que les essences implantées ont une croissance limitée à 5 mètres.
- S'assurer que l'entretien est bien réalisé par le partenaire et conformément à la convention de partenariat avec la Fédération nationale des chasseurs.



➤ EXEMPLE DE RÉALISATION EN GET

Aménagements cynégétiques de la tranchée de Barbetorte



Contacts : Michel Daniel (coordinateur environnement : 02 40 80 21 31).

Maxime Bobineau (Fédération départementale des chasseurs de la Vendée :
02 51 47 80 90 / 06 16 67 78 53).

GET : Atlantique (TEO).

Lieu : commune du Magnils Reigniers (Vendée, Pays de Loire).

Type de ligne : ligne 90 kV Beaupuy-Luçon-Sirmièrre.

Milieu(x) concerné(s) : bois entouré par des emprises agricoles.

Espèce(s) concernée(s) : flore calcicole rare, orvet (*Anguis fragilis*), busard cendré...

Contraintes réglementaires : ZNIEFF de type 1 « Forêt de Barbetorte (1993), limite nord du parc interrégional du Marais poitevin.

Date de signature et durée du partenariat : partenariat RTE / Fédération des chasseurs de Vendée, élaboré en 2003 pour une durée d'un an reconductible chaque année s'il n'y a pas d'oppositions (en cours).

Partenaires : trois conventions ont été signées avec la Fédération des chasseurs de Vendée, la Société locale de chasse des Magnils-Reigniers, et les 12 propriétaires. Ont aussi participé au projet la DIREN, la LPO locale, le Conservatoire botanique national de Brest, le Conseil général de la Vendée et l'IUT de la Roche-sur-Yon.

RÉSUMÉ DE L'ACTION

La ligne électrique 90 kV Beaupuy-Luçon-Sirmièrre a nécessité la création d'une tranchée forestière dans le bois de Barbetorte, sur des terrains appartenant à des particuliers, ainsi qu'au Conseil général de la Vendée.

L'entretien des parcelles situées sous l'emprise de cette ligne faisait l'objet d'un broyage périodique de la végétation, tous les cinq ans environ afin d'éviter d'engager les distances de sécurité entre les arbres et la ligne. La Fédération départementale des chasseurs de Vendée a sollicité RTE afin de réaliser un aménagement de la tranchée favorable à l'habitat et à la nourriture la faune sauvage.

- Une convention a été signée entre la Fédération départementale des chasseurs de Vendée, RTE et les propriétaires des parcelles concernées.
- Un dessouchage et un griffage du sol de la tranchée, financés par RTE, ont été effectués préalablement à l'aménagement végétal des lieux.
- La ligne a été équipée de balises avifaunes rendant les câbles visibles aux oiseaux, afin d'éviter les collisions.
- La Fédération de chasse a ensuite implanté des bouquets arbustifs composés d'essences locales à baies, en particulier autour des pylônes, et entretient les espaces ouverts, en vue de suivre l'évolution des strates herbacées.